



Syndicat CGT-FORCE OUVRIERE de l'Action Sociale de LOIRE – ATLANTIQUE  
Bourse du travail Fernand PELLOUTIER – 2, place de la gare de l'état  
44200 NANTES – Tel : 02-28-44-19-00

## **ASSEMBLEE GENERALE du 3 Février 2017 RESOLUTION**

Réuni le 03 Février 2017 en Assemblée Générale, le Syndicat Départemental de l'Action Sociale de Loire Atlantique rappelle son attachement à l'indépendance du syndicat qui est à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

Le syndicat rappelle que le syndicalisme revendicatif et l'action commune sont les outils déterminants des salariés qui leur permettent de créer un véritable rapport de force face au patronat et aux pouvoirs publics.

Pour notre syndicat, seule l'expression libre, indépendante et déterminée du rapport de force est à même de faire aboutir les revendications légitimes des travailleurs. C'est pourquoi, nous refusons toute action ambiguë de tentative de « canalisation » des travailleurs visant à répondre à des logiques d'appareil et d'institutionnalisation du syndicalisme à des fins politiciennes.

Notre Assemblée Générale rappelle notre attachement à la hiérarchie des normes et au principe de faveur. C'est pourquoi il condamne fermement l'adoption de la Loi Travail à coups de 49.3, et continue d'en revendiquer l'abrogation.

Avec son application, les employeurs du secteur de l'Action Sociale commencent à remettre en cause la durée du travail, la majoration des heures supplémentaires par le biais d'accords d'entreprise défavorables, et n'hésiteront pas à utiliser le référendum avec le chantage à l'emploi sous couvert d'insuffisance budgétaire pour déroger aux dispositions conventionnelles.

Partout dans nos établissements et services, nous assistons à la dégradation des conditions de travail, au non remplacement des arrêts de travail, aux suppressions de postes, aux non-renouvellements de CDD, à des réorganisations de services, à des glissements de tâches et une déqualification des emplois, en raison des politiques d'austérité menées depuis des années par les gouvernements successifs.

Face aux pressions exercées contre les Représentants du Personnel, l'Assemblée Générale revendique le respect du droit syndical et de tous les élus du personnel, ainsi que les moyens, dont leur remplacement lors de l'exercice de leurs mandats, pour exercer pleinement leurs missions.

Dans la quasi-totalité des Conventions Collectives Nationales de Travail du secteur, les salaires sont bloqués depuis des années, et lorsqu'une valeur de point est augmentée, elle ne permet pas aux premiers indices d'atteindre le SMIC.

Après avoir discuté de la situation actuelle, l'Assemblée Générale du SDAS FO 44 considère que la réussite de l'appel à la grève et à une manifestation nationale à Paris appelée par les Fédérations FO, CGT et Sud de la Santé et de l'Action Sociale le 7 mars 2017, à moins de deux mois d'échéances électorales, constituera un point d'appui important pour faire pression sur le gouvernement qui sortira des urnes, quel qu'il soit.

Ce sera également un sérieux signal donné aux employeurs qui voudraient s'attaquer à nos Conventions Collectives, pour en finir avec les qualifications et l'ancienneté afin de mettre en avant les « compétences », notion très subjective et qu'ils seront les seuls à « évaluer ».

Forte des premières prises de position d'autres structures qui soutiennent cet appel à la grève et à la manifestation nationale du mardi 7 mars 2017, comme la Fédération des Employés et Cadres FO, la chambre syndicale des employés et cadres FO d'Ile de France, la FGF-FO, l'Union Confédérale des Retraités-FO, l'Assemblée Générale du SDAS FO 44 appelle tous ses adhérents, tous les salariés du secteur de l'Action Sociale à se mobiliser pour :

- L'augmentation générale et immédiate des salaires dans toutes nos Conventions Collectives Nationales de Travail ;
- L'attribution des moyens financiers indispensables à nos établissements et services pour assurer une prise en charge de qualité, l'arrêt des suppressions de postes et la création de tous les emplois qualifiés nécessaires ;
- La défense et l'amélioration de toutes les Conventions Collectives Nationales de Travail,
- L'abrogation de toutes les Lois de régression sociale (BACHELOT, TOURAINE, MACRON, REBSAMEN, EL KHOMRI,...).

**Pour la satisfaction de toutes nos revendications,**

**Salariés de l'Action Sociale, le 7 mars 2017 c'est :**

**Tous en grève, unis, privé et public**

**Tous à la manifestation nationale à Paris**

L'Assemblée Générale, informée de l'appel des syndicats CGT, FO et SUD de la Santé et de l'Action Sociale de Loire Atlantique ainsi que de la déclaration commune des Fédérations FO, CGT, et SUD de la Santé et de l'Action Sociale :

- décide de soutenir toutes les initiatives proposées ;
- appelle ses sections syndicales à se rapprocher des sections syndicales CGT et SUD de leurs établissements afin d'organiser ensemble le succès de la journée du 7 mars.

Adoptée à l'unanimité  
Nantes, le 03 février 2017